

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION
D'UN SOUTIEN A L'INSERTION POSTDOCTORALE**

PROGRAMME VINCI 2020 – CHAPITRE 4

Préambule

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée au Développement international et territorial de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du Programme VINCI 2020, l'UFI soutient des projets de recherche postdoctorale pour favoriser l'insertion professionnelle d'un docteur ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 10 décembre 2017 et le 30 juin 2020.

Le financement attribué est, notamment, destiné à couvrir les frais de mobilité du chercheur auprès de la structure de recherche italienne.

Le financement VINCI 2020 – Chapitre 4 – d'un montant global de 25 000 €, est versé en une fois à l'établissement bénéficiaire. Le présent règlement s'applique au versement de ce financement.

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement fixe les conditions dans lesquelles l'UFI s'engage à participer au soutien à l'insertion postdoctorale suivant, mis en place dans l'établissement bénéficiaire :

Nom de l'établissement :

Nom de la structure de recherche :

Titre du projet de recherche :

Nom, Prénom du directeur de la structure de recherche :

Nom, Prénom du responsable scientifique du projet :

Nom, Prénom du chercheur bénéficiaire :

Référence du projet : C4-

Le financement sera attribué à un chercheur en possession d'un diplôme de Doctorat, ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 10 décembre 2017 et le 30 juin 2020.

Ce financement permet au docteur de réaliser une période de recherche d'au moins 4 mois auprès d'une structure de recherche italienne.

La période d'utilisation du financement peut aller de quatre mois à une année maximum.

La période de financement devra avoir débuté, au plus tard, le 31 décembre 2020 et se terminer, au plus tard, le 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant total du financement VINCI 2020 – Chapitre 4 est de 25 000 €.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le financement VINCI 2020 – Chapitre 4 sera versé à l'établissement bénéficiaire au cours du dernier trimestre 2020, après réception des documents suivants :

- présent règlement signé,
- RIB de l'établissement,
- fiche de création fournisseur ci-jointe,
- document officiel attestant que le chercheur bénéficiaire ait obtenu un Doctorat et soutenu sa thèse en cotutelle franco-italienne entre le 10 décembre 2017 et le 30 juin 2020.

Le financement devra ensuite être reversé au chercheur, par l'établissement bénéficiaire, selon les modalités qu'il aura déterminées.

ARTICLE 4 – PERIODE D'UTILISATION DU FINANCEMENT

Le financement VINCI 2020 – Chapitre 4 pourra être utilisé dès signature du présent règlement par les parties et jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 – DEPENSES ELIGIBLES

Le financement attribué est destiné à couvrir, notamment, les frais de déplacement du chercheur bénéficiaire durant son séjour auprès de la structure de recherche italienne, dans le cadre du projet de recherche défini à l'article 1.

En cas de non utilisation de la totalité du financement versé, les reliquats devront être restitués à l'Université Franco Italienne.

ARTICLE 6 – COMPTE-RENDU FINAL

Dans un délai de deux mois à la suite de la période financée, les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse ufi@univ-grenoble-alpes.fr) :

- l'évaluation finale (modèle disponible sur le site web de l'UFI, section Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2020) ,
- un rapport financier relatif à l'utilisation du financement.

ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication du projet de recherche financé (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI :

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.PNG

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.jpg).

Fait à Grenoble, le 28 juillet 2020

Université Franco Italienne

Date, Nom, Prénom et signature du chercheur

Date, Nom, Prénom et signature du
responsable scientifique

Date, Nom, Prénom et signature du directeur
de la structure de recherche française

Interlocuteur chargé du suivi administratif et financier de la subvention au sein de l'établissement
bénéficiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tél :

Interlocuteur au sein de l'UFI, pour toute information relative au Programme VINCI :

Coordnatrice de l'Université Franco Italienne

Email : ufi@univ-grenoble-alpes.fr

Adresse : Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes - Direction générale déléguée au Développement
international et territorial - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9